

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL

## **DECISION DU MAIRE**

N° 79/23 OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'ASSOCIATION « LES VOIX ANIMEES » POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de l'Association « Les Voix Animées » qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser un concert,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Association « Les Voix Animées » représentée par Madame Roselyne DELAUNAY, Présidente,

DIT que la présente convention est conclue pour le dimanche 10 septembre 2023,

DIT que le bénéficiaire devra s'acquitter de la somme de 610€ de frais de gestion,

DIT qu'une partie des recettes des billets sera versée à la commune selon le nombre de spectateurs, de la façon suivante :

- 10 % si inférieur ou égal à 150 spectateurs
- 15% si compris entre 151 et 300 spectateurs
- 20% si supérieur à 301 spectateurs

Département des Bouches du Rhône

Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2023

Le Maire

Acte rendu exécutoire après télétransmiss En Sous-Préfecture le ... ... ... AUU Et de la publication ou notification le

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE

 □ 04 42 95 7 70 REÇU EN PREFECTURE le 02/08/2023